

► **Mesdames et Messieurs les parents d'élèves des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires laxoviennes**

**N/RÉF. : CV / MH / LD / AVP – 86/2021**

**OBJET : REPRISE DES ACTIVITES D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT - ATE**

**AFFAIRE SUIVIE PAR : LIONEL DEMANGE, RESPONSABLE DU SERVICE EDUCATION**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de la reprise des activités du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE), dès la fin des vacances d'Automne, soit lundi 8 novembre 2021.

En effet, comme évoqué dans nos précédents communiqués suite aux votes des Conseils d'Ecoles qui se sont déroulés durant la première quinzaine de mars 2021 et au Conseil Municipal du 19 mai 2021, les modalités indispensables pour garantir l'accueil et la sécurité des enfants dans les meilleures conditions possibles (mise en œuvre du niveau 1 / niveau vert du nouveau cadre sanitaire mis en place par le ministère de l'Education Nationale), sont à nouveau réunies.

Les horaires « historiques » seront donc remis en place à savoir : semaine de 4,5 jours avec 5 matinées, le mercredi matin redevenant travaillé :

	8 h 15 - 11 h 50	11 h 50 - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 00	15 h 00 - 17 h 00
Lundi	<b>Ecole</b>	Pause repas	<b>Ecole</b>	ATE
Mardi				
Mercredi	<b>Ecole (8 h 15 - 11 h 55)</b>			
Jeudi	<b>Ecole</b>	Pause repas	<b>Ecole</b>	ATE
Vendredi				

(\*) Garderie avant et après l'école.

Ces modifications d'emploi du temps vont obligatoirement avoir des répercussions sur la prise en charge de vos enfants.

De ce fait, vous recevrez, par l'intermédiaire de l'animateur (animatrice) référent(e) de l'école de votre (vos) enfant(s), des documents indiquant les nouveaux créneaux horaires de garderies

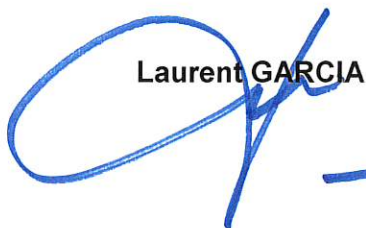
périscolaires disponibles, fiches d'inscription qu'il faudra impérativement retourner à la Mairie de Laxou pour officialiser l'inscription de votre (vos) enfant(s), avant le 28 octobre 2021, pour débiter dès lundi 8 novembre 2021.

**Quant aux enfants scolarisés en école maternelle, les horaires restent inchangés.**

**L'accueil gratuit pour les enfants de maternelle ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) en école élémentaire sera de nouveau fonctionnel, uniquement si une inscription administrative a été réalisée au préalable.**

Le service Education reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'organisation des services périscolaires au 03 83 90 54 80 ou par mail [education@laxou.fr](mailto:education@laxou.fr).

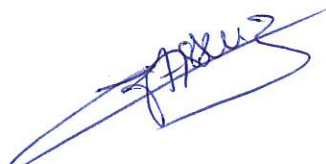
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Laurent GARCIA

Maire de Laxou

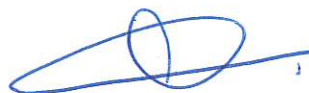


Claire VASSEUR



Adjointe au Maire déléguée aux  
Affaires Scolaires et Périscolaires

Marion HUSSEAU



Conseillère Municipale déléguée aux  
Affaires Scolaires et Périscolaires